



## CONSEIL COMMUNAL DE MIES

### Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 7 décembre 2016, le Conseil communal de MIES

- **décide** d'approuver le budget 2017 avec l'amendement suivant : la non-acceptation des postes liés à la péréquation cantonale, c'est-à-dire, la péréquation directe, la péréquation indirecte et la réforme policière
- **décide** d'autoriser la Municipalité à engager les échanges de terrains décrits dans le préavis no. 12/2016

de mettre à l'enquête et, le cas échéant, d'entreprendre les travaux de création de 15 places de stationnement, d'un nouveau tronçon piétonnier et d'aménagements tels que présentés dans le plan annexé au préavis no. 12/2016

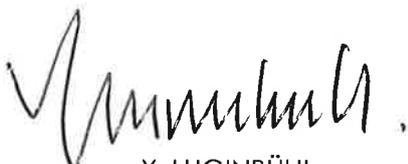
de signer un acte notarié en vue de la formalisation des accords prévus par le dit préavis

- **décide** d'autoriser la Municipalité à actionner la clause de sauvegarde du DISREN de plafonnement à un point d'impôt par année.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 7 décembre 2016

Le Président

  
Y. LUGINBÜHL



La Secrétaire

  
G. SAGNA